

Conditions tarifaires des visites de classement de meublés du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 180 € HT, soit 216 € TTC par meublé, pour un propriétaire ayant 1 ou 2 meublés à classer.

Un tarif dégressif sera appliqué selon deux modalités différentes non cumulables.

- **Pour un propriétaire qui a 3 meublés minimum à faire classer le même jour** le tarif appliqué sera le suivant : le 1^{er} meublé sera facturé au tarif plein et le deuxième, le troisième et les suivants bénéficieront de 10% de réduction (cf simulation ci-dessous).

Nombre de meublés à visiter	Tarif HT	Tarif TTC	Total TTC
1er meublé	180.00 €	216.00 €	216.00 €
2ème meublé	162.00 €	194.40 €	410.40 €
3ème meublé	162.00 €	194.40 €	604.80 €
4ème meublé	162.00 €	194.40 €	799.20 €
5ème meublé	162.00 €	194.40 €	993.60 €
6ème meublé	162.00 €	194.40 €	1 188.00€

- **Pour un propriétaire ayant 6 meublés à faire classer le même jour dans le même bâtiment**, 5 visites seront facturées au tarif plein, la 6^{ème} visite sera gratuite (cf simulation ci-dessous).

Nombre de meublés à visiter	Tarif HT	Tarif TTC	Total TTC
1er meublé	180.00 €	216.00 €	216.00 €
2ème meublé	180.00 €	216.00 €	432.00 €
3ème meublé	180.00 €	216.00 €	648.00 €
4ème meublé	180.00 €	216.00 €	864.00 €
5ème meublé	180.00 €	216.00 €	1 080.00 €
6ème meublé	Gratuit	Gratuit	1 080.00 €

Fait à Mont de Marsan le 12 novembre 2014

Michel LALANNE
Directeur



COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN cedex

Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : contact@cdt40.com - www.tourismelandes.com

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme